



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-A
Date : 8 mars 2011
Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Patrick Robinson, Président

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 8 mars 2011

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION DE JUGES DANS UNE AFFAIRE
PORTÉE DEVANT LA CHAMBRE D'APPEL**

Le Bureau du Procureur :

M. Serge Brammertz

Les Conseils de l'Accusé :

M. Dragoljub Đorđević
M. Veljko Đurđić

Nous, Patrick Robinson, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU le jugement avec annexe confidentielle (*Public Judgement with Confidential Annex*) rendu par la Chambre de première instance II le 23 février 2011,

VU la demande de report de la date de dépôt de l'acte d'appel présentée par Vlastimir Đorđević (*Vlastimir Đorđević's Motion for an Extension of Time to File a Notice of Appeal*), déposée par le conseil de Vlastimir Đorđević le 4 mars 2011,

VU les articles 12 3) et 14 3) du Statut du Tribunal et l'article 108 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

VU la composition de la Chambre d'appel du Tribunal international fixée dans le document IT/263 du 11 mai 2009,

ORDONNE que la Chambre saisie de l'affaire n° IT-05-87/1-A, *Le Procureur c/ Đorđević*, sera composée comme suit :

M. le Juge Mehmet Güney

M. le Juge Fausto Pocar

M. le Juge Liu Daqun

M^{me} le Juge Andréia Vaz

M. le Juge Carmel Agius

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 8 mars 2011
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal international

/signé/

Patrick Robinson

[Sceau du Tribunal international]